

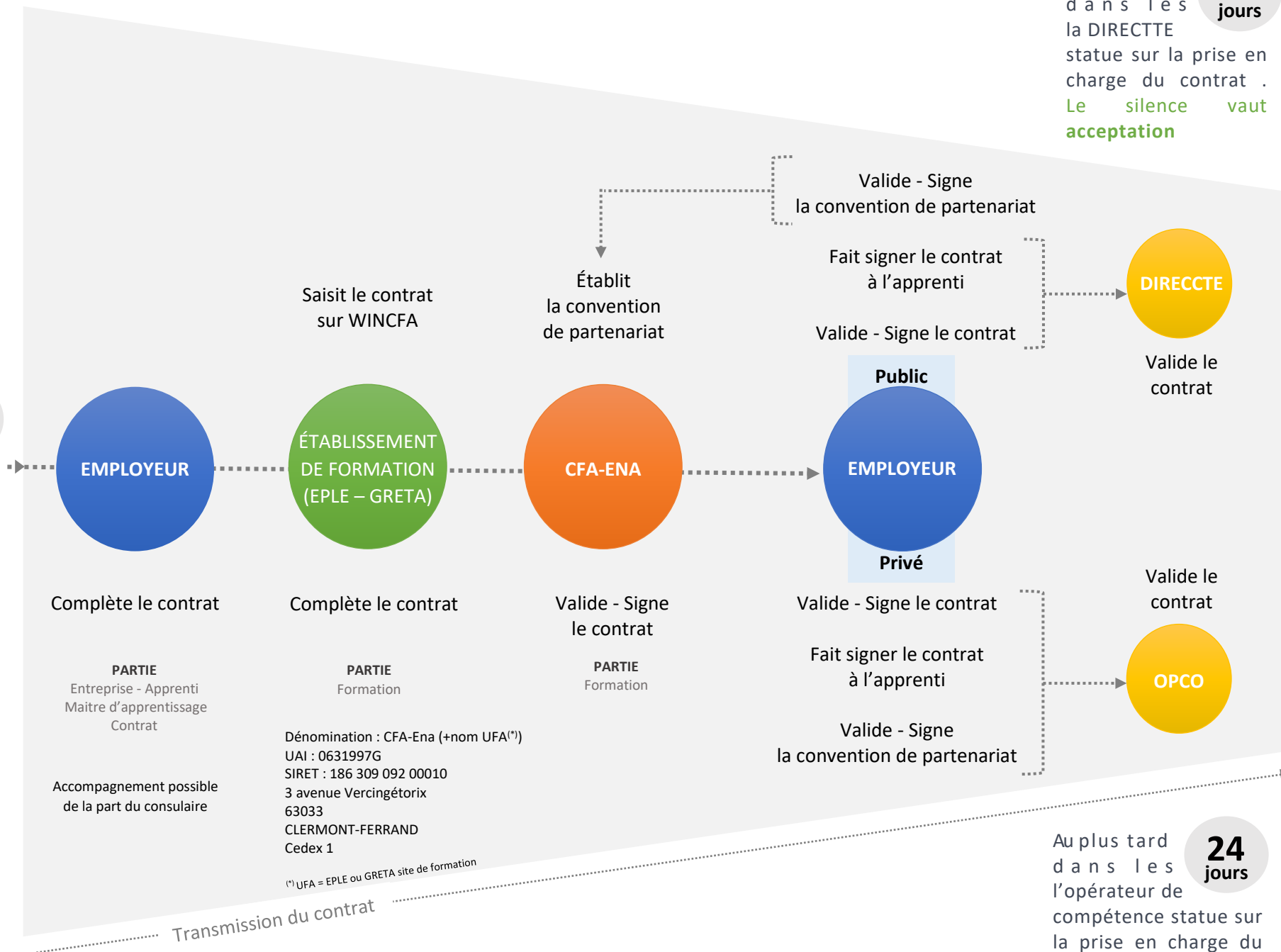
PROCESSUS DE SIGNATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Au plus tard dans les 20 jours la DIRECTTE statue sur la prise en charge du contrat .
Le silence vaut **acceptation**

Au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début de l'exécution du contrat d'apprentissage

[Télécharger le contrat d'apprentissage](#)



Au plus tard dans les 24 jours l'opérateur de compétence statue sur la prise en charge du contrat .
Le silence vaut **REFUS**